

de chaque province, l'original, le chevreuil, l'ours et le petit gibier abondent, tandis que dans l'Ouest du Dominion il y a le cerf du Canada, le caribou, le moufflon, la chèvre des Rocheuses, l'ours gris et le lynx. Le lion de montagne ou cougar habite en Colombie Britannique et les montagnes de l'Alberta, tandis que dans le nord-ouest et l'extrême nord il existe encore des troupeaux de bisons et de bœufs musqués qui jouissent de la protection la plus complète de la part du Gouvernement canadien.

Dans toutes les régions boisées du Canada, d'un océan à l'autre, se rencontrent la gélinotte à fraise et le tétaras du Canada. La poule des prairies et la perdrix hongroise se trouvent dans les plaines et les régions partiellement boisées des trois provinces de l'ouest central. La perdrix de Franklin habite les montagnes de l'Ouest, tandis que le lapogède, variété de perdrix de l'Arctique, vit dans les plaines dénudées du nord et de même dans les hautes montagnes de l'Alberta et de la Colombie Britannique.

Le Canada est l'habitat naturel d'une grande variété d'oiseaux aquatiques qui abondent dans la myriade de lacs qui constituent une partie si importante du grand décor de la contrée canadienne. Et ceci est particulièrement vrai des trois provinces de l'ouest central; les lacs y sont peu profonds et leur surface abonde en nourriture pour ces oiseaux.

Les vallées de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, les rudes régions lacustres du nord du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, de même que les régions montagneuses de la Colombie Britannique et de l'Alberta offrent une variété d'attractions, comprenant d'innombrables sanctuaires de chasse qui ont valu au Canada sa renommée comme paradis des sportsmen et des campeurs. Les voyageurs par terre ne sont pas les seuls à pouvoir jouir de ces avantages. Grâce à un lacis tenu de lacs et de rivières, dans l'Est du pays surtout, le voyage peut commodément et de façon très intéressante s'effectuer par eau. De plus, la facilité offerte aux sports d'hiver, ajoutée à un décor exceptionnellement pittoresque et à un climat vivifiant malgré sa rigueur, a fort contribué à grandir la réputation des régions touristiques, renommées autrefois pour leurs seuls avantages estivaux. Bien que la pêche à la ligne soit permise dans les parcs nationaux et provinciaux, la chasse y est défendue et la vie sauvage est protégée. Ailleurs, toutefois, la chasse trouve, en saison, une grande abondance de gibier.

Le traité des oiseaux migrateurs.—Ce traité et la législation qui le met en vigueur dans tout le Canada sont administrés par le Bureau des Parcs nationaux du Ministère des Mines et Ressources et par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. Ce traité, en vigueur depuis 1916, a pour objet la protection des oiseaux migrateurs utiles du Canada et des Etats-Unis. Des renseignements au sujet de ce traité et les ordonnances décrétées pour son application peuvent être obtenus du Régisseur, Bureau des Parcs nationaux, Ministère des Mines et Ressources, Ottawa.

PARTIE VI.—CLIMAT, MÉTÉOROLOGIE, ETC.

Section 1.—Climat du Canada

De temps à autre, des articles sur les intempéries, la température et la précipitation du Canada ont été publiés dans les éditions antérieures de l'Annuaire. Une liste de ces articles paraît au début de cet ouvrage sous l'en-tête "Climat et météorologie".